

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la troisième (3<sup>e</sup>) assemblée ordinaire du conseil d'administration de la quarante-neuvième (49<sup>e</sup>) année du Cégep de Saint-Jérôme, tenue le 27 novembre 2018, à 18 h 30, à la salle André-Surprenant.

Présents :	M. Michael Averill M <sup>me</sup> Mirelle Beaudet M <sup>me</sup> Martine Bertrand M. Denis Bertrand M <sup>me</sup> Julie Boisvert M <sup>me</sup> Line Boucher M. Paul Calce M <sup>me</sup> Nancy Desjardins M <sup>me</sup> Sophie Filiatrault M <sup>me</sup> Aurélie Galibois M <sup>me</sup> Anne-Marie Girard	M. Erik Laperle M <sup>me</sup> Mélanie Laroche M <sup>me</sup> Nadine Le Gal M <sup>me</sup> Josée Longchamp M <sup>me</sup> Julie Paquette M. Benoit Rochon
Invités :	M. François Adam, directeur général M. Alain Aubuchon, directeur M <sup>me</sup> Carole Bradley, directrice  M <sup>me</sup> Chantal Henri, directrice M <sup>me</sup> Janic Lauzon, directrice générale  M. Stéphane Marcoux, directeur  M <sup>me</sup> Julie Pelletier, directrice adjointe des études M <sup>me</sup> Mélanie Robertson, conseillère pédagogique  M. Mathieu Turgeon, enseignant  M. Patrick Verstraelen, directeur  M <sup>me</sup> Carolane Verreault-Côté, conseillère pédagogique	Institut du véhicule innovant Direction de la vie étudiante Direction des finances et de l'approvisionnement Direction des ressources humaines Centre de développement des composites du Québec Direction des ressources matérielles Service des ressources didactiques et gestion des programmes Direction de la formation continue, services aux entreprises et international Département de matériaux composites Direction de la formation continue, services aux entreprises et international Direction de la formation continue, services aux entreprises et international
Excusés :	M. Marc-Antoine Lachance M <sup>me</sup> Patricia Tremblay	
Secrétaire :	M <sup>me</sup> Diane Bournival, coordonnatrice	Service des affaires corporatives

### 03.01 Adoption de l'ordre du jour

Le président, M. Paul Calce, après avoir constaté le quorum, souhaite la cordiale bienvenue aux membres ainsi qu'aux invités. Il déclare l'assemblée ouverte à 18 h 30 et procède à la lecture de l'ordre du jour. Il mentionne que le point 03.05 sera reporté à la toute fin pour permettre de traiter les autres sujets. Si le temps manque pour la présentation de ce point, les rapports seront présentés lors de la prochaine assemblée. Avant de recevoir une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour, il demande aux membres s'ils ont des ajouts ou des modifications à proposer à celui-ci :

#### Ordre du jour

03.01	Adoption de l'ordre du jour
03.02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 octobre 2018
03.03	Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 octobre 2018
03.04	Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 5 et 30 octobre 2018
03.05	Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études <b>Reporté à la fin de l'assemblée</b>
03.06	Rapport de la commission des études du 7 novembre 2018
03.07	Résolution – Nouveau programme d'attestation d'études collégiales en Techniques d'éducation à l'enfance
03.08	Résolution – Nouveau programme d'attestation d'études collégiales en Conception et programmation de sites Web
03.09	Résolution – Nouveau cahier de programme Techniques de transformation des matériaux composites
03.10	Résolution – Politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel
03.11	Résolution – État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2018 du Centre de développement des composites du Québec et rapport annuel 2017-2018
03.12	Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2018 et rapport annuel 2017-2018 de l'Institut du véhicule innovant
03.13	Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2018 du Cégep de Saint-Jérôme
03.14	Résolution – Rapport annuel 2017-2018 du Cégep de Saint-Jérôme

03.15	Résolution – Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 30 juin 2019
03.16	Informations : - Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier
03.17	Levée de la séance

M<sup>me</sup> Line Boucher, appuyée par M<sup>me</sup> Julie Boisvert, propose :

« d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 27 novembre 2018, tel qu'il a été présenté. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **03.02 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 octobre 2018**

---

Comme les membres du conseil d'administration ont déjà reçu une copie de ce procès-verbal, la secrétaire, M<sup>me</sup> Diane Bournival, est dispensée de la lecture de celui-ci.

M<sup>me</sup> Nancy Desjardins, appuyée par M<sup>me</sup> Line Boucher, propose :

« d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 octobre 2018, tel qu'il a été présenté, en précisant que M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard était excusée. »

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **03.03 Suites au procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 23 octobre 2018**

---

M<sup>me</sup> Nadine Le Gal mentionne que des commentaires ont été formulés en réponse au sondage réalisé quant au fonctionnement des assemblées du conseil d'administration de même qu'au questionnaire de satisfaction relatif à la formation portant sur la gouvernance. Un sommaire sera envoyé accompagné d'une proposition visant la création d'un comité de réflexion (ou ad hoc) portant sur la gouvernance et un projet de mandat.

Relativement à la planification stratégique, les capsules vidéos sont disponibles sur le site Internet du Collège. L'équipe de discussion, qui comprend trois administrateurs, s'est réunie la semaine dernière pour l'atelier de validation. De fructueux échanges en sont ressortis, comme en témoigne les membres qui ont participé : exercice qui permet de partager les points de vue, de prendre le pouls et de prendre position, de se projeter et de regarder vers l'avenir. Ce fut apprécié et intéressant de voir que malgré les différentes provenances des membres, il n'y avait pas de si grands écarts, ce qui a permis d'arriver à un consensus. Cet atelier a également été l'occasion de partager des idées en vue de l'évènement rassembleur du 17 janvier prochain.

---

**03.04 Examen des procès-verbaux des réunions du comité exécutif tenues les 5 et 30 octobre 2018**

---

Les membres ont pris connaissance de ces procès-verbaux et n'ont pas de question à poser à propos de ces derniers.

---

**03.05 Rapport du président, de la directrice générale et de la directrice des études**

---

Ce point est reporté à la fin de la séance ou à la prochaine assemblée.

---

**03.06 Rapport de la commission des études du 7 novembre 2018**

---

Après s'être présentée, M<sup>me</sup> Julie Pelletier livre le rapport de la commission des études tenue le 7 novembre dernier. Un avis favorable a été donné pour le cahier programme en Techniques de transformation des matériaux composites. La commission des études a demandé qu'une étude d'impacts sur la diplomation soit réalisée, car tous les cours de philosophie se retrouvent à la fin du programme. L'étude d'impacts pourrait également porter sur la rétention des étudiants.

---

**03.07 Résolution – Nouveau programme d'attestation d'études collégiales en Techniques d'éducation à l'enfance**

---

CONSIDÉRANT que ce programme, élaboré conjointement par la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international (DFCSEI) et le Département d'éducation à l'enfance selon le cadre de référence du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), conduit à une attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K) ;

CONSIDÉRANT que les disciplines contributives (Département de français et Département de psychologie) ont été consultées et la collaboration avec le Département d'éducation à l'enfance ;

CONSIDÉRANT que cette version revisitée du programme JEE.0K a été élaborée en tenant compte des suggestions du milieu, comprenant les professionnels dans le domaine (enseignants et conseillers et conseillères pédagogiques), et que ce programme s'inscrit dans une visée ministérielle d'uniformiser l'offre de cours menant à une AEC en éducation à l'enfance dans le réseau collégial ;

CONSIDÉRANT le dépôt du devis du programme (cahier de programme) AEC en Techniques d'éducation à l'enfance à la commission des études du 12 septembre 2018 et l'avis favorable émis par cette instance lors de la séance du 10 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que les éléments marquants de ce nouveau programme d'AEC sont présentés aux membres du conseil d'administration par M<sup>me</sup> Carolane Verreault-Côté, conseillère pédagogique à la DFCSEI.

M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, appuyée par M. Erik Laperle propose :

« d'adopter le nouveau programme d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC) en Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K), tel qu'il a été présenté par la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international. »

### **C.A. 11 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.08 Résolution – Nouveau programme d'attestation d'études collégiales en Conception et programmation de sites Web**

---

CONSIDÉRANT que ce programme, élaboré par le Collège de Maisonneuve selon le cadre de référence du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), conduit à une attestation d'études collégiales (AEC) en Conception et programmation de site Web (NWE.0F) ;

CONSIDÉRANT que cette AEC, après avoir été développée à partir des besoins du marché de l'emploi (analyse de profession) a été actualisée avec la collaboration de partenaires du milieu du travail et avec l'aide d'un analyste du marché du travail de Services Québec ;

CONSIDÉRANT que le choix d'acquérir une AEC dans ce domaine d'expertise auprès du Collège de Maisonneuve a été fait dans le respect du point 2.5 du protocole d'entente de la Fédération des cégeps où les directions générales, les directions des études, les coordinations responsables des services de formation continue des cégeps ont convenu de soutenir des orientations et de respecter des engagements relativement à l'élaboration, la révision et à l'offre d'attestations d'études collégiales<sup>1</sup> dans le but, entre autres, d'assurer une offre et un développement harmonieux des programmes ;

Extrait du protocole d'entente :

*2.5. Lorsqu'un cégep souhaite offrir un nouveau programme, il est fortement recommandé, et ce, afin de renforcer une plus grande harmonisation entre les cégeps, de vérifier si un programme répondant au besoin de formation exprimé a déjà été développé dans un autre cégep. Le présent protocole entend favoriser l'échange de programmes d'AEC entre les cégeps, et ce, afin d'éliminer les doublons de programmes dans le réseau. Les cégeps s'engagent à utiliser le même code pour le programme développé par un autre cégep ou un consortium.*

CONSIDÉRANT que les perspectives professionnelles dans le secteur du développement Web sont favorables dans la région des Laurentides selon les données recueillies sur le marché du travail par Emploi Québec ;

CONSIDÉRANT que le Département de multimédia, les disciplines contributives ainsi que les directions adjointes des études responsables des techniques de multimédia et d'informatique ont été impliqués tout au long du processus ;

---

<sup>1</sup> Fédération des cégeps : protocole d'entente entre les cégeps sur l'élaboration et la gestion des attestations d'études collégiales (AEC), 2014.

CONSIDÉRANT le dépôt du devis du programme (cahier de programme) AEC en Conception et programmation de site Web à la commission des études du 30 mai 2018 et l'avis favorable émis par cette instance lors de la séance du 10 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que les éléments importants de ce programme actualisé sont présentés aux membres du conseil d'administration par M<sup>me</sup> Mélanie Roberston, conseillère pédagogique à la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international.

M. Benoit Rochon, appuyé par M. Michael Averill, propose :

« d'adopter le programme actualisé d'études menant à une attestation d'études collégiales (AEC) en Conception et programmation de site Web, tel qu'il a été présenté par la Direction de la formation continue, services aux entreprises et international. »

### **C.A. 12 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.09 Résolution – Nouveau cahier de programme Techniques de transformation des matériaux composites**

---

CONSIDÉRANT que le programme Techniques de transformation des matériaux composites a fait l'objet d'une évaluation complète et qu'un rapport contenant de recommandations a été émis, en conformité avec la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) ;

CONSIDÉRANT que des travaux menant à la révision locale du programme ont été réalisés ;

CONSIDÉRANT que les cinq principes suivants ont été utilisés pour assurer l'actualisation du programme Techniques de transformation des matériaux composites : pertinence, cohérence, polyvalence, applicabilité et réussite ;

CONSIDÉRANT que le programme Techniques de transformation des matériaux composites révisé comprend les composantes de la version locale du programme et présente le profil de sortie, le logigramme des compétences, la matrice des compétences ainsi que la grille de cours ;

CONSIDÉRANT que le programme révisé a été présenté à la commission des études, qui a émis un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que le programme révisé est présenté aux membres du conseil d'administration par M. Mathieu Turgeon, enseignant du Département de matériaux composites et responsable du comité de révision du programme.

M<sup>me</sup> Mirelle Beudet, appuyée par M<sup>me</sup> Josée Longchamp, propose :

« d'adopter le cahier de programme Techniques de transformation des matériaux composites, incluant le profil de sortie, le logigramme de compétences, la matrice des compétences ainsi que la grille de cours, tel qu'il a été présenté par le Département de matériaux composites. »

### **C.A. 13 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Josée Longchamp quitte l'assemblée vers 19 h 45.

#### **03.10 Résolution – Politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel**

---

CONSIDÉRANT que la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (ci-après nommé « la Loi ») impose à ces derniers d'établir une politique qui a pour objectif de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel ;

CONSIDÉRANT que cette politique, qui sera institutionnelle, doit être adoptée au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et que la mise en œuvre doit se faire avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que le Collège désire offrir à sa communauté un milieu d'études et de travail exempts de violences à caractère sexuel ;

CONSIDÉRANT qu'un comité consultatif pour contrer les violences sexuelles (ci-après nommé « CCCVS »), auquel siègent des membres issus de chacune des instances syndicales et des associations du Collège, travaille depuis le mois d'août 2018 à l'élaboration d'un projet de politique institutionnelle ;

CONSIDÉRANT que les travaux du CCCVS se sont réalisés dans un contexte d'échéancier très serré ;

CONSIDÉRANT que le projet de politique institutionnelle a été soumis, entre le 16 octobre et le 5 novembre 2018, aux différentes instances et associations du Collège à des fins de consultation ;

CONSIDÉRANT que le projet de politique institutionnelle est conforme aux obligations de la Loi ;

CONSIDÉRANT que le comité reprendra les travaux à compter du mois de janvier 2019 afin d'apporter les ajustements nécessaires en prévision de la mise en œuvre de la nouvelle politique institutionnelle ;

CONSIDÉRANT qu'une deuxième période de consultation est prévue auprès des différentes instances et associations au terme des travaux du CCCVS et que si des modifications doivent être apportées à cette politique institutionnelle, elles seront présentées au conseil d'administration pour adoption ;

CONSIDÉRANT que le projet de politique institutionnelle est présenté aux membres par M. Alain Aubuchon, directeur de la vie étudiante.

M<sup>me</sup> Julie Paquette, appuyée par M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, propose :

« d'approuver la Politique institutionnelle visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel, tel qu'elle a été présentée par la Direction de la vie étudiante. »

#### **C.A. 14 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.11 Résolution – État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2018 du Centre de développement des composites du Québec et rapport annuel 2017-2018**

---

##### État des résultats des activités de financement et d'investissement au 30 juin 2018

CONSIDÉRANT que l'état des activités de financement et d'investissement du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) fait partie du rapport financier annuel du Collège ;

CONSIDÉRANT que le rapport de la firme Amyot Gélinas, s.e. n.c. r. l., auditeur indépendant, mentionne que cet état des résultats a été préparé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT que cet état des résultats a été préparé pour permettre au Collège de se conformer au point 10 de l'annexe S008 du Régime budgétaire et financier des cégeps ;

CONSIDÉRANT que cet état des résultats est présenté aux membres du conseil d'administration par M<sup>me</sup> Janic Lauzon, directrice générale du CDCQ ;

##### Rapport annuel 2017-2018

CONSIDÉRANT que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) doivent, aux fins de reddition de comptes, produire annuellement certains documents, dont leur rapport annuel ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'annexe budgétaire S008 du Régime budgétaire et financier des cégeps, le rapport annuel des CCTT doit être approuvé par une résolution du conseil d'administration du Collège, et ce, avant d'être acheminé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ;

CONSIDÉRANT que ce rapport annuel répond à des exigences précises en termes de formulation et d'objets et ne constitue pas un rapport de promotion pour le CDCQ, la circulation de ces documents étant limitée aux personnes concernées au MEES et du MEI ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2017-2018 est présenté aux membres du conseil d'administration par M<sup>me</sup> Janic Lauzon, directrice générale du CDCQ.



M. Michael Averill, appuyé par M<sup>me</sup> Mélanie Laroche, propose :

« d'entériner, pour l'exercice terminé le 30 juin 2018, les documents du Centre de développement des composites du Québec (CDCQ) suivants :

- l'état des résultats des activités de financement et d'investissement ;
- le rapport annuel 2017-2018 à des fins de diffusion, selon les exigences de l'annexe S008, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ;

tels qu'ils ont été présentés par la Direction générale du CDCQ. »

### **C.A. 15 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.12 Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2018 et rapport annuel 2017-2018 de l'Institut du véhicule innovant**

---

##### Rapport financier annuel au 30 juin 2018

CONSIDÉRANT que les états financiers de l'Institut du véhicule innovant (IVI) ont été audités par la firme Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l., auditeur indépendant, au 30 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT que les états financiers, le rapport de l'auditeur et les notes, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2018, sont présentés aux membres du conseil d'administration par M. François Adam, directeur général de l'IVI ;

##### Rapport annuel 2017-2018

CONSIDÉRANT que les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) doivent, aux fins de reddition de comptes, produire annuellement certains documents, dont leur rapport annuel ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'annexe budgétaire S008 du Régime budgétaire et financier des cégeps, le rapport annuel des CCTT doit être approuvé par une résolution du conseil d'administration du Collège, et ce, avant d'être acheminé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ;

CONSIDÉRANT que ce document a été adopté par le conseil d'administration de l'Institut du véhicule innovant (IVI) en date du 25 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport annuel répond à des exigences précises en termes de formulation et d'objets et ne constitue pas un rapport de promotion pour l'IVI, la circulation de ces documents étant limitée aux personnes concernées au MEES et du MEI ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2017-2018 est présenté aux membres du conseil d'administration par M. François Adam, directeur général de l'IVI.

M<sup>me</sup> Mirelle Beudet, appuyée par M<sup>me</sup> Nancy Desjardins, propose :

« d'entériner, pour l'exercice terminé le 30 juin 2018, les documents de l'Institut du véhicule innovant (IVI) suivant :

- le rapport financier annuel au 30 juin 2018, comprenant les états financiers, les notes complémentaires ainsi que les autres renseignements concernant les produits, l'exploitation et l'administration ;
- le rapport annuel 2017-2018 à des fins de diffusion, selon les exigences de l'annexe S008, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) ;

tels qu'ils ont été présentés par la Direction générale de l'IVI. »

### **C.A. 16 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.13 Résolution – Rapport financier annuel au 30 juin 2018 du Cégep de Saint-Jérôme**

---

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant émis par la firme comptable Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. dument mandatée aux termes d'une résolution adoptée à cet effet par le conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que le Collège a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public, soit celles édictées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le Guide d'application des principes comptables généralement reconnus destiné aux cégeps ;

CONSIDÉRANT l'opinion de l'auditeur indépendant qui est d'avis que le rapport financier annuel donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège et des résultats de ses activités ainsi que de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé au 30 juin 2018, et ce, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ;

CONSIDÉRANT que le rapport financier annuel 2017-2018 du Collège a été présenté aux membres du comité exécutif par M<sup>me</sup> Carole Bradley, directrice des finances et de l'approvisionnement et les représentants de la firme comptable Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l. ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité exécutif ont adopté à l'unanimité une résolution qui recommande d'entériner le rapport financier annuel 2017-2018 ainsi que les documents s'y rapportant ;

M. Michael Averill, appuyé par M<sup>me</sup> Mirelle Beaudet, propose :

« d'entériner, pour l'exercice terminé le 30 juin 2018, les documents suivants :

- le rapport financier annuel 2017-2018 comprenant l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la situation financière et l'état des flux de trésorerie ainsi que les notes complémentaires ;
- les annexes (1 à 6) du rapport financier annuel ;
- le rapport de l'auditeur indépendant ;

tels qu'ils ont été présentés par la Direction des finances et de l'approvisionnement. »

### **C.A. 17 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **03.14 Résolution – Rapport annuel 2017-2018 du Cégep de Saint-Jérôme**

---

CONSIDÉRANT que, pour chacun des cégeps, la production d'un rapport annuel et son dépôt au ministre sont prescrits par la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel ;

CONSIDÉRANT que l'article 27.1 de la loi susmentionnée précise qu' : « un collège doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique. »

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2017-2018 du Collège, lequel contient les éléments obligatoires et prescrits, est présenté aux membres du conseil d'administration par M<sup>me</sup> Nadine Le Gal, directrice générale.

M<sup>me</sup> Julie Paquette, appuyée par M. Benoit Rochon, propose :

« d'entériner le rapport annuel 2017-2018 du Collège, tel qu'il a été présenté par la Direction générale, et de déposer ledit rapport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), dans le délai prescrit. »

### **C.A. 18 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**03.15 Résolution – Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 30 juin 2019**

---

CONSIDÉRANT que la Direction des finances et de l'approvisionnement a procédé, en 2014, à un appel d'offres public basé sur les critères de qualité-prix pour les services d'une firme d'auditeur indépendant afin de procéder à l'audit de son rapport financier annuel, et ce, pour cinq ans ;

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à la firme Amyot Gélinas, s.e. n.c. r. l. ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que la Direction des finances et de l'approvisionnement recommande de nommer la firme Amyot Gélinas, s.e. n.c. r. l. à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 30 juin 2019.

M<sup>me</sup> Nancy Desjardins, appuyée par M<sup>me</sup> Mélanie Laroche, propose :

« de nommer la firme Amyot Gélinas, s.e. n.c. r. l. à titre d'auditeur indépendant afin que cette dernière procède à l'audit des livres et comptes du Collège et produise les rapports de l'auditeur indépendant ainsi que les autres documents prescrits, et ce, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2019. »

**C.A. 19 (2018-2019)**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Une vérification sera faite, avant l'envoi final du rapport annuel 2017-2018, à propos du nombre d'étudiants diplômés au Centre collégial de Mont-Laurier.

**03.16 Informations :**

---

**➤ Fondations du Cégep de Saint-Jérôme et du Centre collégial de Mont-Laurier :**

- La 12<sup>e</sup> édition du Souper d'huitres, organisée par le Club Richelieu de Mont-Tremblant, au profit du Centre collégial de Mont-Tremblant aura lieu le 30 novembre prochain. L'évènement affiche complet et le fait que les 444 billets disponibles ont trouvé preneur laisse présager une autre grande réussite pour ce traditionnel rendez-vous.
- Le Rocket de Laval offre un match-bénéfice, le 8 février prochain, où pour chaque billet vendu, une somme de 5 \$ sera remise à la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme. Alexandre Alain, ancien étudiant et actuel porte-parole du Collège, évolue au sein de cette équipe.
- Les meilleures pensées des membres vont vers M. Joël Bouchard, directeur de la Fondation, présentement en convalescence après une intervention chirurgicale importante.

**03.17 Levée de la séance**

---

Tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités à l'exception du point 03.05, qui sera repris à la prochaine séance. M<sup>me</sup> Mirelle Beaudet, appuyée par M<sup>me</sup> Anne-Marie Girard, propose :

« la levée de la séance. »

La proposition est adoptée à l'unanimité et la séance se termine à 21 h 29.

Paul Calce  
Président

Diane Bournival  
Coordonnatrice du Service des affaires  
corporatives